

## Séminaire régional 2022

**Agir à l'échelle territoriale pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité**

**Sous-thème :** Améliorer la coordination des acteurs de l'accessibilité alimentaire

### Mots-clés :

*mutualisation, flux, projets, écosystème, changement d'échelle*

**Territoire :** Région AuRA

**Coût du projet :** ±500 k€

**Sources de financement :**  
80 % public (mesure 12b du plan France Relance) et 20 % privé

### Dates du projet :

début : 03/2020  
fin prévisionnelle : 12/2025

### Contact :

Éric Vivier  
[coordination@gesra.org](mailto:coordination@gesra.org)

## La mutualisation au sein du Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne (GESRA)

### Un levier d'action au service du changement d'échelle d'un réseau de l'accessibilité alimentaire

#### Contexte et objectifs visés

Le projet trouve ses racines dans les conclusions du conseil d'administration de gestion de crise tenu au commencement du premier confinement en 2020 :

- Manque de coordination alimentaire territoriale (cohérence des appels à projets, des orientations des publics, interconnaissance des parties prenantes associatives ou publiques...)
- Manque de résilience du système alimentaire (pénurie, volatilité des prix, nivellement par le bas de l'offre alimentaire...)
- Manque de résilience du champ de l'aide alimentaire marqué par une trop forte dépendance à un seul canal d'approvisionnement (système agro-industriel et GMS)

Face à ces constats, le GESRA décide alors d'agir pour répondre à l'urgence alimentaire qu'impose cette situation inédite mais s'impose d'emblée de réfléchir aux solutions futures qu'il convient d'imaginer et de concevoir aujourd'hui, avec comme cap la volonté de renforcer son utilité sociale et de relocaliser une partie de son approvisionnement. En cela, le GESRA réaffirme sa volonté de porter une action systémique dépassant le stricte cadre de l'aide alimentaire pour s'inscrire dans une démarche de démocratie alimentaire.

#### Présentation résumée

Le projet poursuit trois objectifs principaux :

- **Contribuer à une meilleure coordination alimentaire territoriale**
- **Développer des actions de mutualisation internes** : changement d'échelle du GESRA ; renforcement du maillage territorial ; déconcentration de l'action du GESRA au plus près des besoins des bénéficiaires et des adhérents
- **Développer des actions de mutualisation externes** : engagement dans le projet national Territoires à VivreS porté par le collectif inter-associatif Accès digne à l'alimentation

Pour ce faire, différentes actions ont été entreprises et notamment :

- Le déménagement du siège et l'ouverture d'une plateforme logistique au sud de Lyon en mai 2021 afin de **garantir un approvisionnement régulier, choisi et de qualité** aux épiceries sociales et solidaires adhérentes
- Le développement de **démarches d'interconnaissance** - préalable incontournable à toute dynamique de mise en commun de projets, d'actions et de moyens - pour « se connaître, se reconnaître, se comprendre » :
  - ✓ entre les épiceries du réseau à l'échelle de bassins de vie au sein de « groupes locaux »
  - ✓ entre le GESRA et ses partenaires associatifs, en particulier de l'aide et de l'accessibilité alimentaire,
  - ✓ entre le GESRA et les partenaires publics (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales...)

- La recherche d'une meilleure articulation et coordination des actions engagées en privilégiant les dynamiques de coopération à celles de concurrence y compris dans la mobilisation des dispositifs et des financements

### Résultats

La mutualisation au sein du GESRA est avant tout une méthode de travail et de conception de projet.

Cette nouvelle approche permet de :

- Contribuer à la création d'écosystèmes d'acteurs pertinents, c'est-à-dire efficaces et adaptés au but poursuivi et reposant sur des choix et des arbitrages clairs et sur des projets concrets
- Prendre part à de nouveaux projets et consolider à la fois le développement du réseau GESRA et le service rendu aux personnes en situation de précarité alimentaire
- Générer un réel effet levier et un effet d'accélération très favorable dans la conduite de projets

Cette action s'inscrit sur le temps long avec un phasage en plusieurs étapes et à différents échelons géographiques. Les résultats déjà mesurables sont à consolider sur la durée.

### Points d'intérêts

Cette approche collective et coopérative contribue à développer une action réellement systémique fondée sur un principe simple : la création d'espaces de dialogue et de travail où l'on cherche une solution commune à des problèmes différenciés clairement exposés et partagés par chacune des parties, plutôt que d'inventer un problème commun à résoudre.

Elle participe à et s'appuie sur la mise en synergie de différents échelons d'intervention (national/régional/local) centrés autour de l'action et offre une sortie, au moins partielle, de l'effet silo. Elle ouvre enfin des perspectives en termes de cogestion avec les services de l'État et les collectivités, notamment celles porteuses de projets alimentaires territoriaux.

### Enseignements

La mutualisation au sein du GESRA est rendue possible par un schéma de gouvernance et un fonctionnement qui se veut horizontal et ascendant à travers trois principes :

- La non-ingérence vis-à-vis de ses membres
- Un projet construit à partir d'un socle commun fort : une alimentation de qualité pour tous
- La déconcentration des actions du réseau au plus près des épiceries sociales et solidaires et des bassins de vie.

Ce mode d'organisation permet de maintenir une unité d'action à partir de projets et de collectifs différents d'un territoire à l'autre.

Il faut toutefois noter que ce fonctionnement a un coût humain, technique et financier non négligeable afin de « faire vivre » ces collectifs (ingénierie, coordination, gouvernance). Il ne peut reposer durablement uniquement sur du temps bénévole dans les associations et la bonne volonté d'agents dans les services ou auprès des partenaires privés qui peuvent prendre part à ces démarches.

La mutualisation implique que des moyens spécifiques lui soient dédiés.

**GESRA** est une association de loi 1901 créée en 2004 et reconnue d'intérêt général.

En 2020, ce réseau fédère 49 épiceries. Soit quelque 1 000 bénévoles, 103 emplois au sein des épiceries et 6 emplois au GESRA au service de 21 000 personnes bénéficiaires par an.